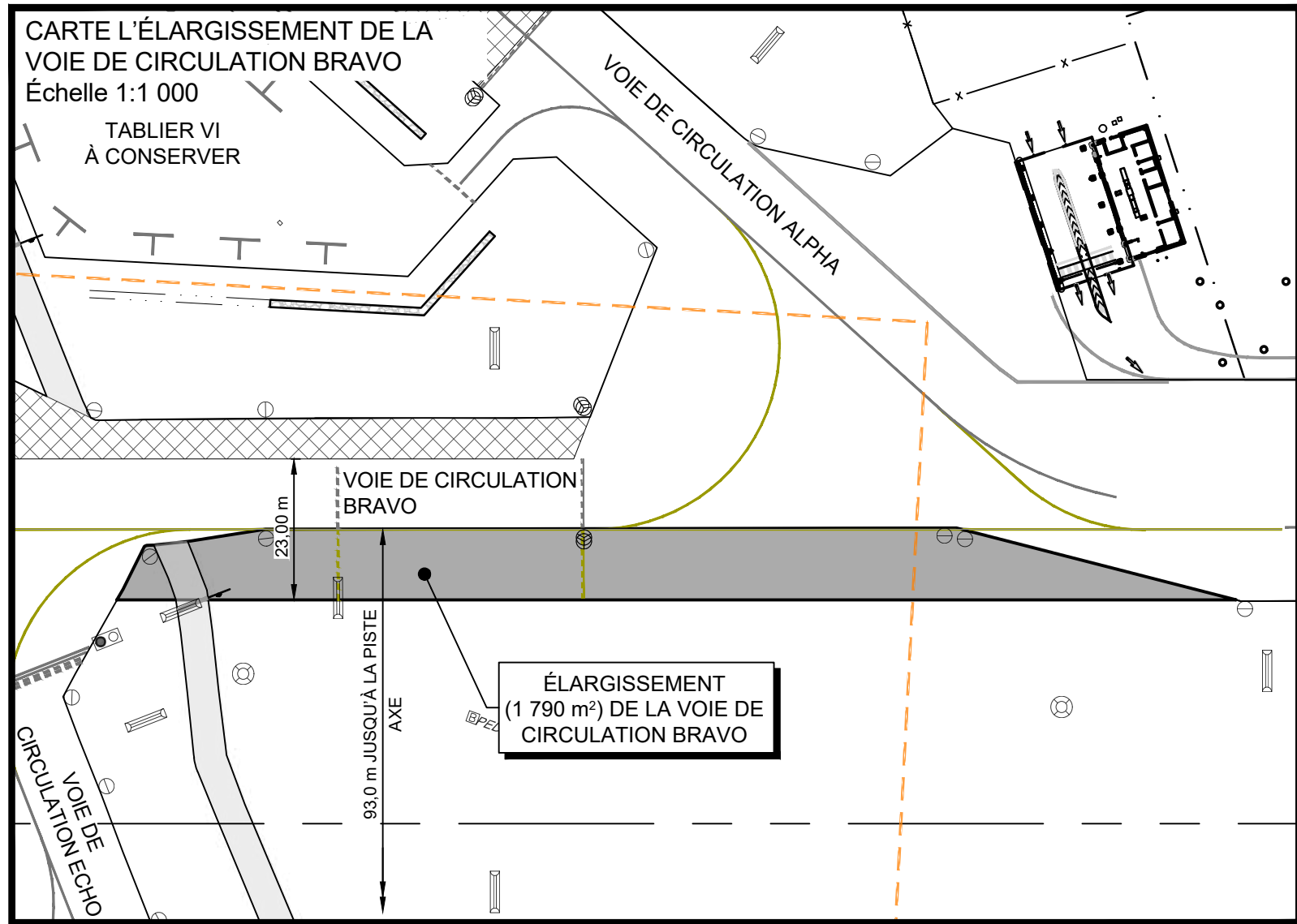
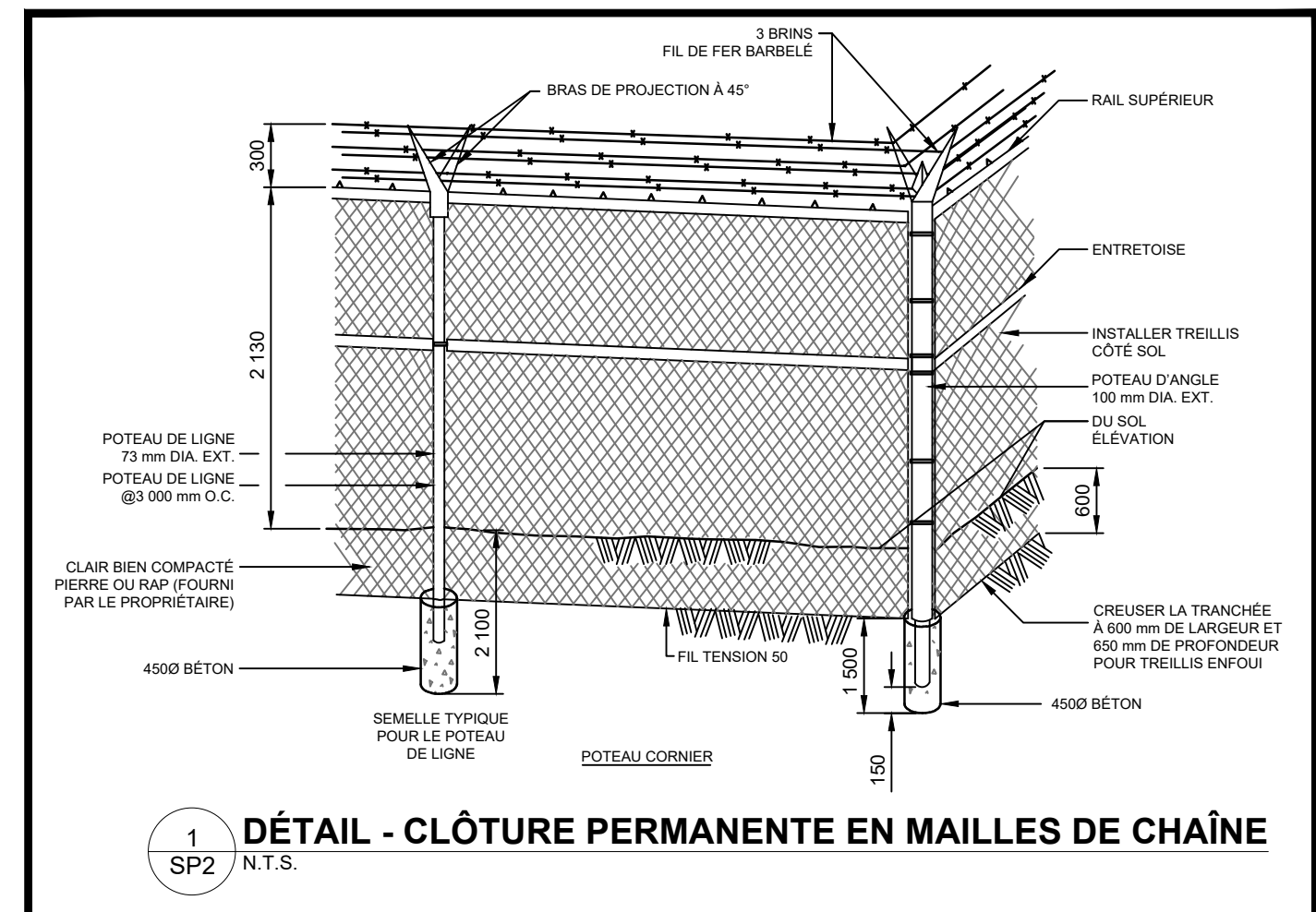


Annexe N

Conception préliminaire



Annexes

Notes

- CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION À MOINS D'ÊTRE ESTAMPILLÉ « ÉMIS POUR LA CONSTRUCTION ».
- LES PROJECTIONS DE BASE TIRÉS DES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE DU CLIENT.
- RENSEIGNEMENTS TOPOGRAPHIQUES TIRÉS D'UN LÉVÉ EFFECTUÉ PAR AVA INC LE 16 ET 17 MARS 2002.
- LÉVÉ BATHYMETRIQUE DÉRIVÉ D'UN DOSSIER REÇU DE PORTS TORONTO AOÛT 2004.
- RENSEIGNEMENTS GÉOTECHNIQUES TIRÉS DU RAPPORT PRÉPARÉ PAR (DÉTAILS À DÉTERMINER).
- LES CHAUSSEES BORDANT LA ZONE DU PROJET DOIVENT ÊTRE EXEMPTES DE DÉBRIS ET D'OBJETS INTRUS, COMME LA INDIQUÉ L'INGÉNIEUR ET CONFORMEMENT AUX SPÉCIFICATIONS DU CONTRAT.
- TOUTES LES STRUCTURES EXISTANTES ET LES SERVICES PUBLICS SOUS-TERRAINS DANS LES LIMITES DE LA CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PENDANT LA CONSTRUCTION, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR D'ASSURER QUE TOUTES LES LOCALISATIONS DES SERVICES PUBLICS SOUS-TERRAINS ONT ÉTÉ ACHÉVÉS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX SOUS-TERRAINS DANS LES LIMITES DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT MAINTENIR LE DRAINAGE DE SURFACE, LE DRAINAGE SOUS-TERRAIN ET TOUTS LES CONTRÔLES DES SÉDIMENTS ET DE L'ÉROSION EN TOUT TEMPS PENDANT LA CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RESTAURER TOUTES LES ZONES PERTURBÉES À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DE CONSTRUCTION À LEURS CONDITIONS D'ORIGINE.

LÉGENDE

	LIMITES DE LA PROPRIÉTÉ DE L'AÉROPORT - SONDAGE JURIDIQUE J. D. BARNES (AUTOMNE 2002)
	ZONE D'EXCLUSION MARITIME
	BOUÉE DE LA ZONE D'EXCLUSION MARITIME
	CLÔTURE EXISTANTE
	CLÔTURE PROPOSÉE
	CHAUSSEE PROPOSÉE
	RESA PROPOSÉE
	SUPPRESSIONS ET RÉAFFECTATIONS PROPOSÉES

The logo for Ports Toronto, featuring the word "PORTS" in blue above a wavy line in blue, green, and orange, with the word "TORONTO" in blue below it. An orange arrow points upwards and to the right from the end of the wavy line.

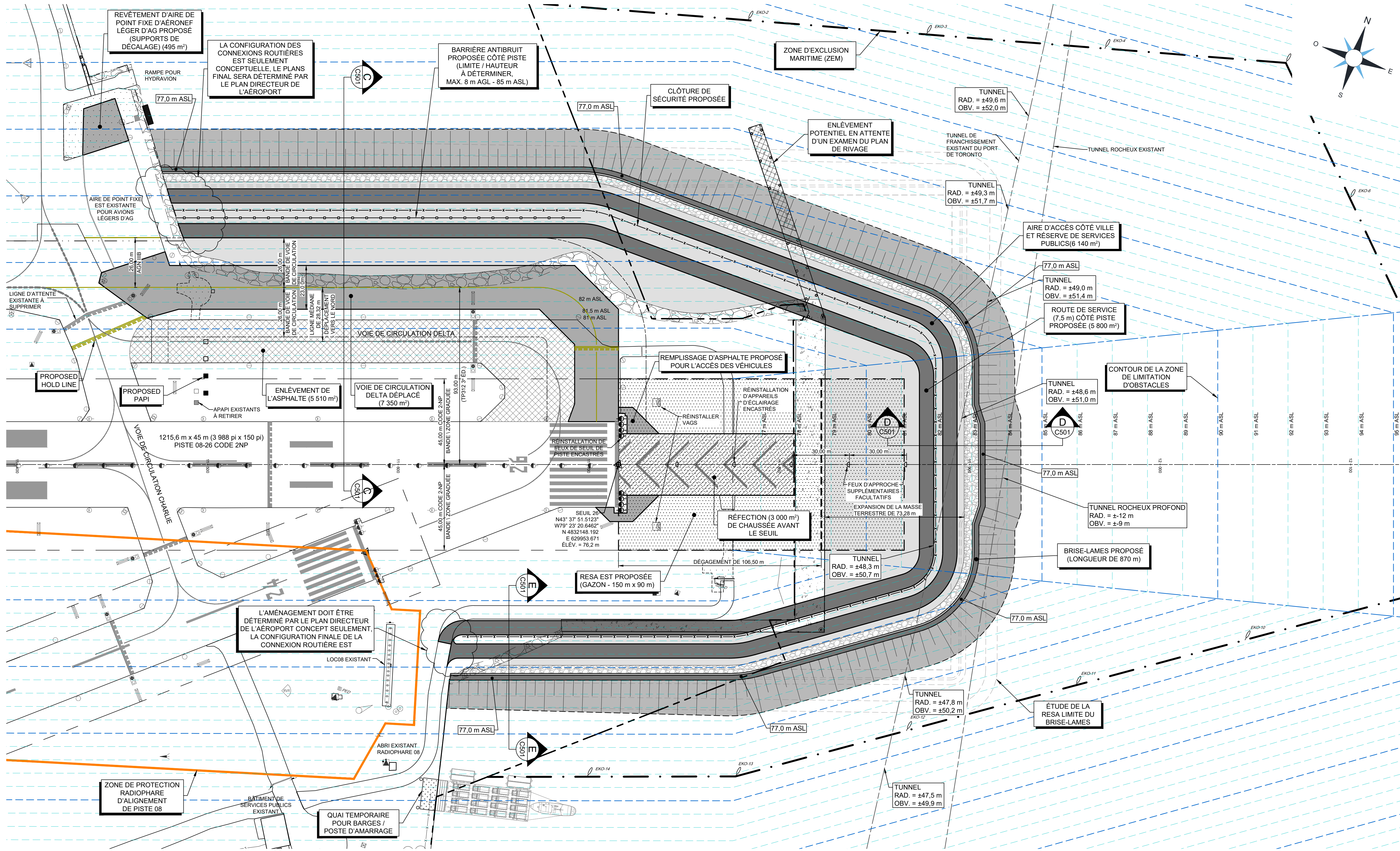
Échelle 1 : 1000.

10 0 5 15 25 50 75 MÈTRES

50 0 25 50 100 250 PIEDS

Case cochée :	LT	Avia NG Project N°	22-0108-00
Conception :	BGS	N° du marché	2024-210-03
Dessin :	MG	DESSIN N°	SP2A

ARCHI à papier perdu D (24,00 x 36,00 pouces)
c:\user\magali\Avia\NG\reza project - general\ CAD\24-0091 reza preliminary design\24-0091 SP2-3 - Geometrics Site Plans.dwg
16 septembre 2024



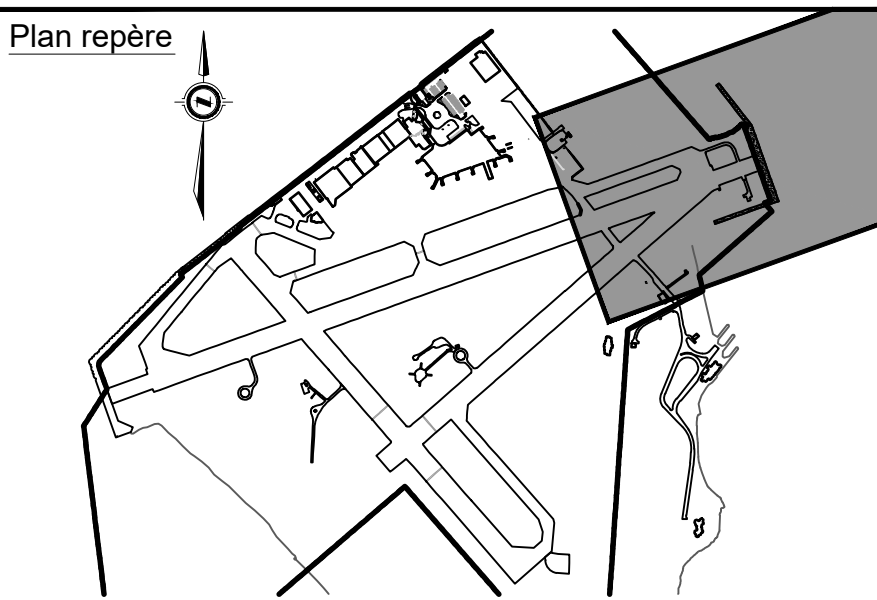
Droits d'auteur réservés
LES DROITS D'AUTEUR SUR TOUTS LES DESSINS ET DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ D'AVIA NG INC. TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION AUTRE QUE CELLE AUTORISÉE PAR AVIA NG INC. EST INTERDITE.

Notes

- CE DESSIN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION À MOINS D'ÊTRE ESTAMPILLÉ « ÉMIS POUR LA CONSTRUCTION ».
- RENSEIGNEMENTS DE BASE TIRÉS DES DOSSIERS REÇUS DU CLIENT.
- RENSEIGNEMENTS TOPOGRAPHIQUES TIRÉS D'UN LEVE EFFECTUÉ PAR AVIA NG LES 16 ET 17 NOVEMBRE 2022.
- LEVE BATHYMETRIQUE DÉRIVÉ D'UN DOSSIER REÇU DE PORTS TORONTO AOÛT 2024.
- RENSEIGNEMENTS GÉOTECHNIQUES TIRÉS DU RAPPORT PRÉPARÉ PAR (DÉTAILS À DÉTERMINER).
- LES CHAUSSEES BORDANT LA ZONE DU PROJET DOIVENT ÊTRE EXEMPTÉES DE DÉBRIS ET D'OBJET INTRUS, COMME L'A INDICÉ L'INGÉNIEUR ET CONFORMEMENT AUX SPÉCIFICATIONS DU CONTRAT.
- TOUTES LES STRUCTURES EXISTANTES ET LES SERVICES PUBLICS SOUTERRAINS DANS LES LIMITES DE LA CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS PENDANT LA CONSTRUCTION, SAUF INDICATION CONTRAIRE. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE S'ASSURER QUE TOUTES LES LOCALISATIONS DES SERVICES PUBLICS SOUTERRAINS ONT ÉTÉ ACHEVÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX SOUTERRAINS DANS LES LIMITES DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT MAINTENIR LE DRAINAGE DE SURFACE, LE DRAINAGE SOUTERRAIN ET TOUS LES CONTRÔLES DES SÉDIMENT ET DE L'ÉROSION EN TOUT TEMPS PENDANT LA CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RESTAURER TOUTES LES ZONES PERTURBÉES À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DE CONSTRUCTION À LEURS CONDITIONS D'ORIGINE.

LÉGENDE

- LIMITE DE LA PROPRIÉTÉ DE L'AÉROPORT - SONDAGE JURIDIQUE J.D. BARNES (AUTOMNE 2022)
- - - ZONE D'EXCLUSION MARITIME
- - - BOUÉE DE LA ZONE D'EXCLUSION MARITIME
- - - CLÔTURE EXISTANTE
- - - CLÔTURE PROPOSÉE
- - - CHAUSSEE PROPOSÉE
- - - RESA PROPOSÉE
- - - SUPPRESSIONS ET RÉAFFECTATIONS PROPOSÉES



Joint de délimitation

N°	DATE	DESCRIPTION	PAR	APPRV
2	2024.09.10	ROW REDUCTION TO 15m / BREAKWATER ROUNDING	MG	BGS
1	2024.08.29	RÉVISÉ PAR PT / ENTREES DE L'ÉQUIPE DE CONCEPTION	MG	BGS
0	2024.07.31	VERSION PRÉLIMINAIRE POUR EXAMEN PAR LE CLIENT	MG	BGS

RÉVISION / NUMÉRO

PORTS TORONTO

AVIA NG
AIRPORT CONSULTANTS

SHOREPLAN
ENVISION
CONSULTANTS LTD

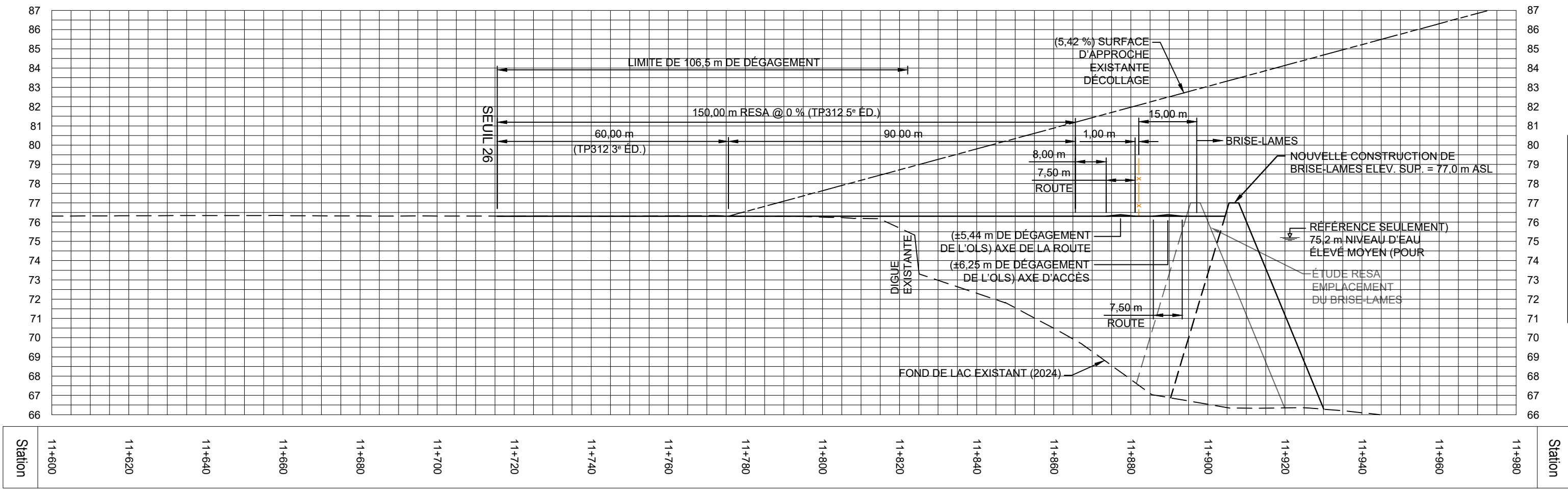
Client : AÉROPORT BILLY BISHOP DE TORONTO (CYTZ)

Projet : PISTE 08-26 RESA - ACCÈS PUBLIC EST
CONCEPTION PRÉLIMINAIRE
REMPLACEMENT 6A (RESA 3A)

Titre : SEUIL 26 RESA (RESA EST)
PLAN DU SITE ET GÉOMÉTRIE

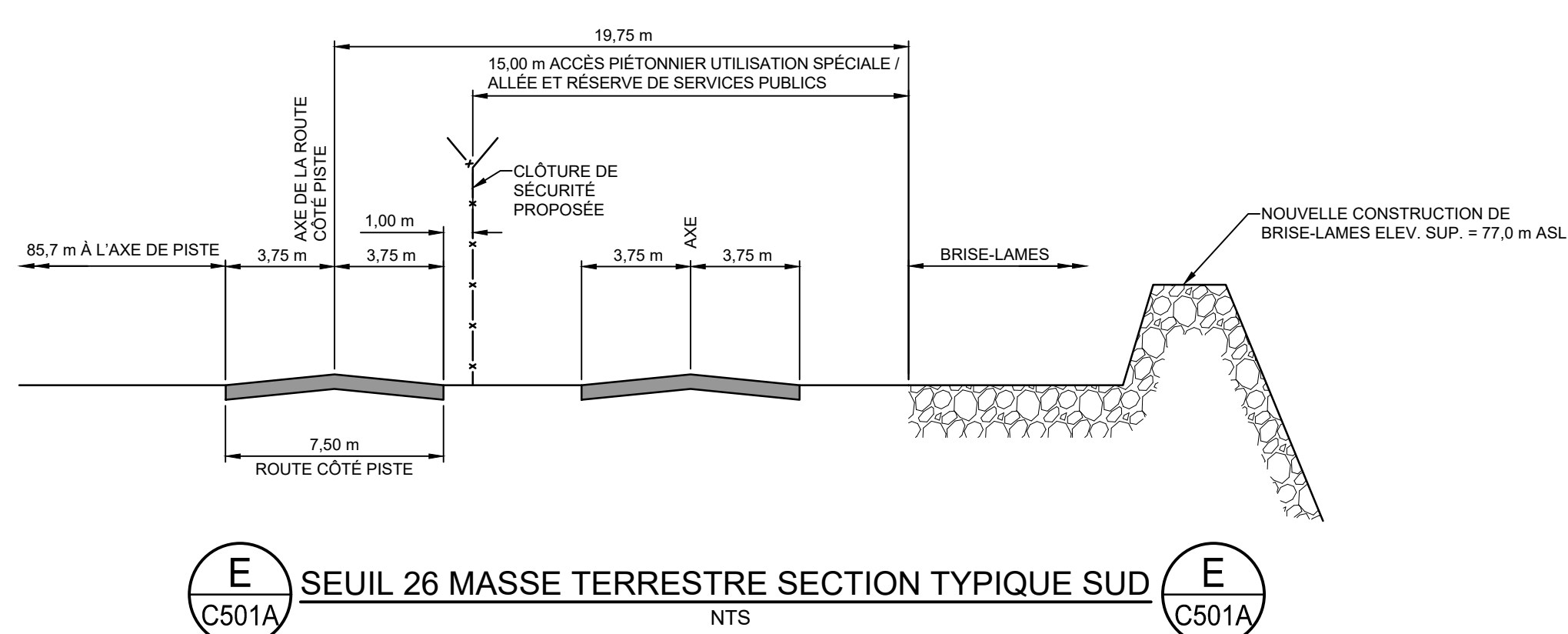
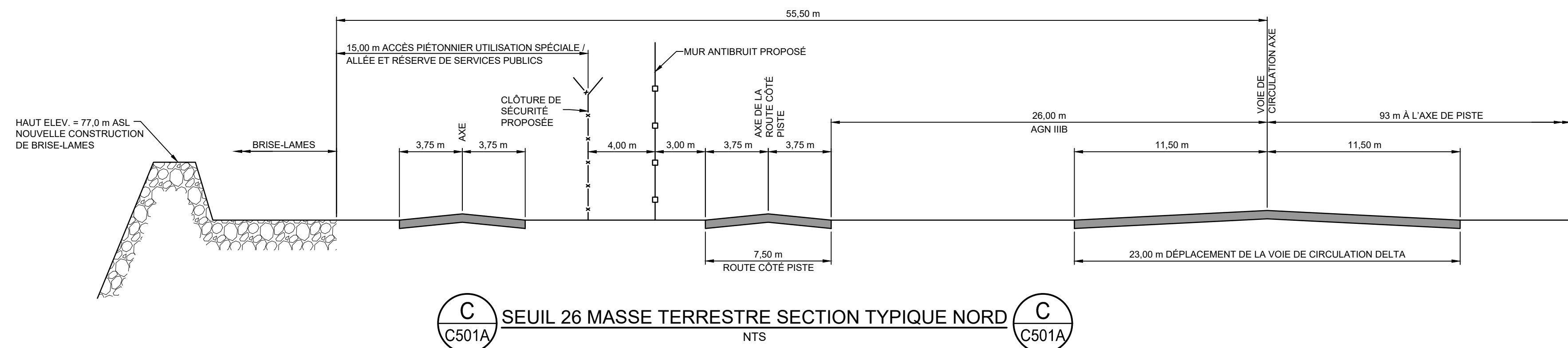
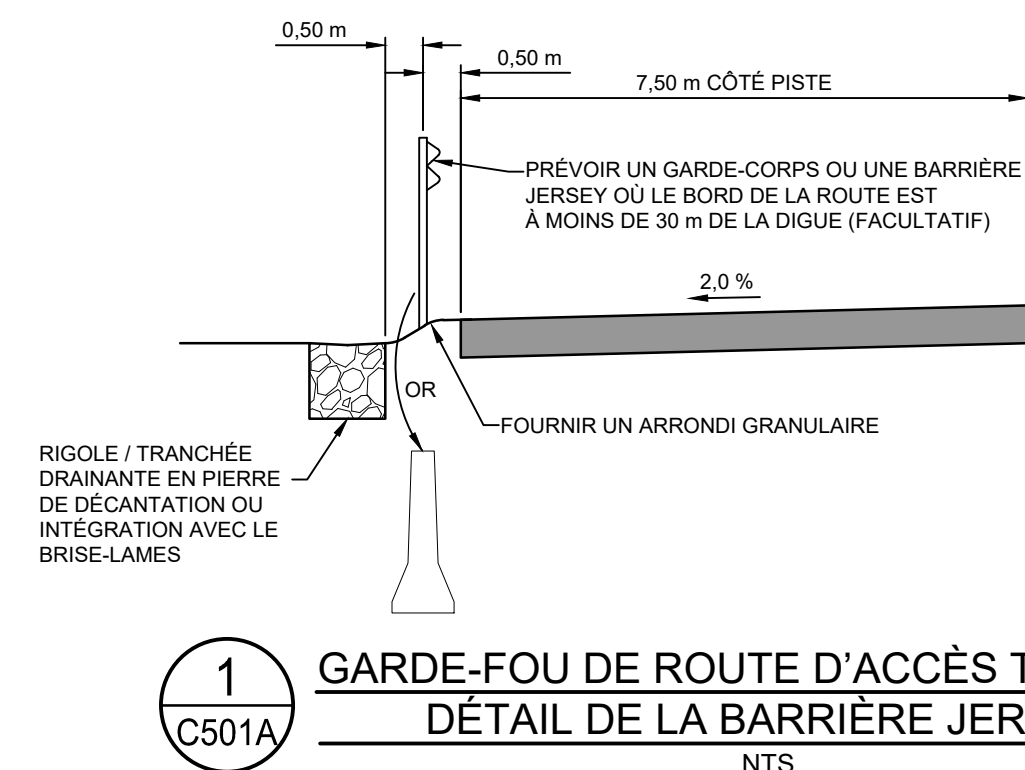
Échelle 1 : 1000

Case cochée : LT Avia NG Project N° 22-0108-00
Conception : BGS N° du marché 2024-210-03
Dessin : MG DESSIN N° SP3A



STATISTIQUES DU SITE

	ÉTUDE RESA	CONCEPTION ACTUELLE
LONGUEUR DU BRISE-LAMES	945 m	870
SUPERFICIE DE LA MASSE TERRESTRE	32,700 m²	29 980 m²
DISTANCE ENTRE LA DIGUE ET LA LIMITE DE LA MASSE TERRESTRE	66 m	73 m



Case cochée :	LT	Avia NG Project N°	22-0108-01
Conception :	BGS	N° du marché	2024-210-01
Dessin :	MG	DESSIN No	C501A